



**Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion**

## **COMMISSION COHESION SOCIALE**

**Compte-rendu de la réunion du lundi 9 avril 2018 à 18h00  
Dans la salle Koltès de l'Hôtel de Ville**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Politique de la Ville – Convention de partenariat Ville de Metz/RAMM
2. Politique de la Ville – Convention de partenariat Ville de Metz/Pôle Emploi
3. Mission Ville Pour Tous – Avis de la Ville de Metz sur le Projet Régional de Santé

---

**Etaient présents, sous la présidence de : Madame Selima SAADI, Présidente**

- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant
  
- Madame Christelle ENAUX-BOHL, Mission Ville Pour Tous
- Madame Nadine KRIEGER, Pôle PVCTI
- Monsieur Alexis LAMBERT, Directeur-Adjoint au Pôle PVCTI

### **Etaient excusé(e)s/absent(e)s :**

- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur SCUDERI Thomas, Adjoint au Maire
- 
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant

- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Selima SAADI, ouvre la séance à 18H00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

### **1er Point – Politique de la Ville – Convention de partenariat Ville de Metz/RAMM**

La cellule emploi et insertion du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion accompagne les demandeurs d'emploi messins de plus de 26 ans afin de lever les freins à l'insertion et favoriser l'accès à l'emploi et à la formation. Elle a également recours aux chantiers d'insertion et au dispositif des clauses sociales. La cellule dispose également d'un atelier de recherche d'emploi, d'une aide à la réalisation de CV et de lettres de motivation, d'un appui numérique et de candidatures en ligne.

De son côté, le RAMM Moselle et Rhin (Relais Amical Malakoff Médéric) est une association parrainée par Malakoff Médéric Retraite AGIRC dont le but est de favoriser le développement d'actions bénévoles, de créer et développer du lien social et de la solidarité entre différentes générations et d'aider particulièrement les personnes ayant des difficultés identifiées dans leur insertion professionnelle (jeunes, seniors, travailleurs handicapés...).

Ainsi, il est proposé de mettre en œuvre un partenariat avec le RAMM Rhin et Moselle pour un accompagnement par des parrains de demandeurs d'emploi afin de faciliter la mise en œuvre de leur projet professionnel.

La présente convention a donc pour objet de réguler les échanges entre les parties dans la mise en œuvre d'actions concertées visant un accompagnement renforcé de personnes prises en charge par la cellule emploi-insertion de la Ville de Metz, en vue de favoriser leur intégration dans le monde professionnel. Par accompagnement renforcé, il est entendu la délivrance d'informations, de conseils et de formations spécifiques centrées sur l'insertion professionnelle auprès d'un public adhérent au projet.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité, Madame GROLET ne prenant pas part au vote  
Proposition de rapporteur : Patricia SALLUSTI*

### **2ème Point – Politique de la Ville - Convention de partenariat Ville de Metz/Pôle Emploi**

Depuis plusieurs années, la Ville de Metz et Pôle Emploi coordonnent leurs services pour permettre aux demandeurs d'emploi messins d'accéder à l'emploi et à la formation et de bénéficier des services de Pôle Emploi. Ils mutualisent leurs actions pour aider les entreprises locales à satisfaire leurs besoins en recrutement et pour favoriser l'implantation d'entreprises

nouvelles.

C'est pourquoi, la Ville de Metz et Pôle Emploi ont décidé de renouveler leur collaboration pour une durée de trois ans, en mettant en place des dispositifs et des procédures adaptés afin d'améliorer les services de proximité auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises locales.

La principale action de ce partenariat consiste en la mise à disposition d'un personnel de Pôle Emploi, au sein de la cellule emploi-insertion du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion. La Ville de Metz contribue intégralement aux frais salariaux et de fonctionnement concernant cet agent.

Actuellement, un débat est engagé entre les services municipaux et Pôle Emploi quant aux missions spécifiques à la Ville de Metz a confié à l'agent concerné ainsi qu'à la participation financière de Pôle Emploi sur le poste.

Des éléments de bilan relatifs à cette collaboration seront transmis aux élus pour le Conseil Municipal.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité, Madame GROLET ne participant pas au vote  
Proposition de rapporteur : Patricia SALLUSTI*

### **3ème Point – Mission Ville Pour Tous – Avis de la Ville de Metz sur le Projet Régional de Santé 2018-2028**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est est chargée de l'élaboration et la mise en œuvre du projet régional de santé 2018-2028. A ce titre, elle sollicite l'avis de la Ville de Metz.

Il est rappelé que le Projet Régional de Santé définit en cohérence avec la stratégie nationale de santé, les priorités de la politique de santé en région, les objectifs pluriannuels de l'ARS dans ses domaines de compétences et les mesures tendant à les atteindre.

Trois axes définissent les objectifs de l'ARS : 1) diminuer la mortalité évitable dans la région et agir sur les comportements à risques, 2) assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire, 3) promouvoir un système de santé efficient.

Des leviers stratégiques seront mis en œuvre pour atteindre ces objectifs : orientation de la politique régionale de santé vers la prévention, renforcement et structuration de l'offre de soins de proximité, évolution du système de santé dans une logique de parcours, amélioration de l'accès aux soins, développement d'actions de qualité, adaptation de la politique de ressources humaines, développement d'une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé et développement des partenariats.

La mise en œuvre de ce Projet Régional de Santé suppose la mobilisation de ressources et outils de coordination spécifiques. A ce titre, le Contrat Local de Santé du territoire messin

sera un atout pour une mise en œuvre locale.

Les éléments d'information du PRS sont consultables via le lien ci-dessous :  
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité, Madame GROLET ne participant pas au vote  
Proposition de rapporteur : Catherine MERGEN-MOREL*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.